

Lettre à nos frères prêtres

N° 16 - Décembre 2002

Lettre trimestrielle de liaison
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

N° spécial :
Les 40 ans du
concile Vatican II

LE CONCILE QUARANTE ANS APRES

Le 11 octobre dernier marquait le quarantième anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II, dont l'effort principal consista à « *comprendre intimement, à une époque de changements rapides, la nature de l'Église et son rapport au monde, afin de procéder à une opportune "mise à jour"* » (Jean-Paul II, discours au congrès international sur la mise en œuvre de Vatican II, DC n° 2222). Au même moment, le hasard des dates voulut que parût la biographie de Mgr Marcel Lefebvre, en préparation depuis huit ans et signée par l'un de ses fils dans l'épiscopat, Bernard Tissier de Mallerais. A sa manière, cette publication constitue également un petit événement, salué par le journaliste du *Figaro* : « *Loin d'édifier un mausolée hagiographique embrumé d'encens, le fils spirituel du prélat rebelle donne, avec son réel souci de vérité, un récit alerte, curieux, émouvant.* »

Si fortuite soit-elle, la simultanéité de ces deux événements est riche de symbole, porteuse d'une invitation pressante : analyser en profondeur les deux grands courants qui firent l'histoire du Concile, et ce en toute sérénité et objectivité. N'est-ce pas là condition indispensable si l'on veut mesurer aussi exactement que possible la nature intime de l'aggiornamento opéré par Vatican II ? Les quarante années écoulées, parce qu'elles correspondent à cette période qui fait la maturité d'un homme, ne permettent-elles pas de prendre un tel recul ? C'est à ce labeur que la présente *Lettre à nos frères prêtres* voudrait collaborer.

S'abstenir d'un tel effort mène inéluctablement à la simplification, qui ne peut avoir pour effet qu'une incompréhension toujours plus grande. Symptomatique à cet endroit est la manière dont le journal *La Croix* décrit l'œuvre du Concile à l'occasion de ce quarantième anniversaire : « *Nous sommes passés, écrit le journaliste, d'une Église cléricale à une Église peuple de Dieu, d'une Église de chrétienté à une Église missionnaire, d'une Église du rite à une Église de la Parole, d'une Église des normes à une Église de l'expérience humaine, d'une Église uniforme à une Église plurielle, d'une Église d'adaptation au monde à une Église de participation à la mutation du monde, d'une Église caution de l'ordre social à une Église parti pris pour les pauvres, d'une Église pourvoyeuse de services religieux à une Église communauté responsable.* » (*La Croix*, 30/09/02). La légitima-

Sommaire

p. 1 – Le Concile quarante ans après par l'abbé R. de Cacqueray-Valménier

p. 2 – Mgr Lefebvre : la spiritualité du Christ-Roi par l'abbé P. de La Rocque

p. 6 – L'«esprit» du Concile ?

p. 6 – Courrier des lecteurs

p. 7 – Quel droit pour la messe ?
(échange de courriers)

tion de ces supposées ruptures opérées par le Concile réclamait de dresser un tableau des plus méprisants – et des moins réalistes – de ce que le journaliste appelle « *l’Eglise préconciliaire* » : « *troupeau passif guidé par ses pasteurs* » où l’évêque est « *isolé dans [une] souveraineté féodale, comme un vassal n’ayant de compte à rendre qu’au suzerain romain* », tous étant « *obnubilés par des questions juridiques* »...

Loin de procéder à de telles schématisations, loin également de prétendre à l’analyse systématique de chacune des divergences qui opposèrent les deux grandes mouvances de l’aula conciliaire, nous voudrions simplement tenter ici une approche de l’*esprit* qui fondamentalement anima – et anime toujours ce me semble – les deux grands courants en confrontation. Cette mise en lumière est en effet le premier pas nécessaire à l’établissement d’une entente véritable, parce que celle-ci ne pourra avoir pour base qu’une unité de regard retrouvée.

Régis de Cacqueray-Valménier, né en 1967, a été ordonné prêtre à Ecône en 1992. Nommé dans un établissement scolaire à Montréal de l’Aude, il en prendra la direction deux ans plus tard. De là, son apostolat s’étendra sur tout le sud toulousain. Il vient d’être nommé Supérieur du District de France pour la Fraternité Saint-Pie X.

Abbé Régis de Cacqueray-Valménier
Supérieur pour la France
de la Fraternité Saint-Pie X

Mgr MARCEL LEFEBVRE : LA SPIRITUALITE DU CHRIST-ROI

Un regard trop superficiel sur l’œuvre de Mgr Lefebvre pourrait laisser croire que sa grande cause fut celle de la messe. Se limiter à cet aspect des choses serait n’y rien comprendre aux combats menés par “l’évêque de fer”, ainsi que le manifestent les dates elles-mêmes : bien avant que ne soit publié le missel de Paul VI, l’archevêque-évêque émérite de Tulle disait à Mgr Sigaud sa volonté de « *se dédier totalement au combat contre le progressisme* » (lettre du 2 février 1967), en fondant notamment un séminaire international qu’il qualifiait de “traditionnel”.

Sur quoi pouvait donc s’appuyer une telle détermination face à cet air nouveau qui avait pénétré l’Eglise depuis des années et s’en était comme officiellement emparé à l’occasion du concile Vatican II ? Maintes fois et dès les premiers temps, Mgr Lefebvre s’en est expliqué : le vent de libéralisme doctrinal qui soufflait remettait en cause l’attitude fondamentale que l’homme devait avoir envers Dieu. Il touchait ainsi au cœur de la religion, avant même de déteindre sur son enseignement et sur sa liturgie. En s’ouvrant « *aux valeurs les mieux exprimées de deux siècles de culture libérale* », pour reprendre l’expression du cardinal Ratzinger, les hommes d’Eglise remettaient en cause la dépendance foncière que l’homme se doit de vivre vis-à-vis de Dieu. Si paradoxal que cela puisse paraître au premier abord, l’*esprit* qui fondamentalement animait “l’évêque rebelle” était un *esprit de dépendance* : dépendance de la créature à l’endroit de son Créateur, dépendance de l’homme pécheur à l’endroit de son unique Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ. C’est précisément dans la mesure où les erreurs modernes viendront remettre en cause ce principe de dépendance que Marcel Lefebvre se verra, en tant qu’évêque, dans l’obligation d’élever la voix à la suite des papes, afin de défendre Dieu et ses droits.

Tel est, d’un mot, le ressort profond qui seul explique les trente ans de luttes douloureuses menées par un évêque romain entre tous : « *L’idée fondamentale, l’idée essentielle du chrétien, de celui qui a la foi mais aussi tout simplement de l’homme sage, est la dépendance de Dieu : vivre*

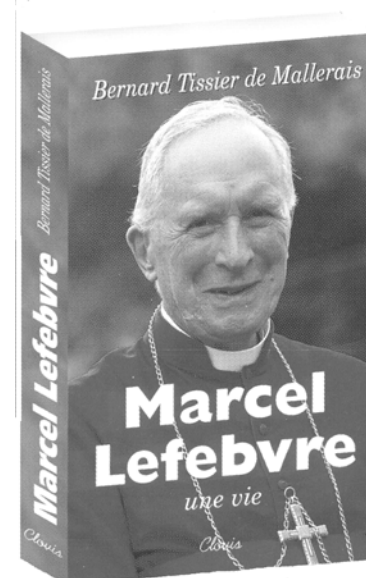
dans la dépendance de Dieu. Il nous faut revenir toujours à ce principe fondamental, essentiel, dans la lumière de la foi », dira-t-il à ses prêtres (13/12/1984). C'est bien ce principe qui, dès les premières heures et premiers heurts, dirige son attitude : membre de la commission centrale préparatoire au concile, il reprochera à la définition de la liturgie avancée par le schéma préparatoire d'être « incomplète, parce qu'on y affirme davantage l'aspect sacramentel et sanctificateur et pas assez l'aspect de prière. Or l'aspect fondamental en liturgie est le culte rendu à Dieu, un acte de religion ».

« *L'esprit qui fondamentalement animait "l'évêque rebelle" était un esprit de dépendance ...* »

C'est au contact des vérités premières énoncées par la foi comme par toute saine philosophie que Mgr Lefebvre nourrit en premier lieu cet esprit de dépendance. La théodicée n'enseigne-t-elle pas que l'homme est une créature *ab alio*, seul Dieu étant *l'ens a se* ? Profondément, l'homme se définit donc par une dépendance, et ne vivra véritablement en

tant qu'homme que dans la mesure où il vivra cette dépendance. « Plus on creuse cette réalité, écrira-t-il dans son *Itinéraire spirituel* laissé en guise de testament, plus on est stupéfait de la toute puissance de Dieu et de notre néant, de la nécessité pour toute créature d'être constamment soutenue dans cette existence. Rien que cette méditation et cette constatation devrait nous jeter dans l'humilité, dans l'adoration profonde, et mettre dans cette attitude une immutabilité semblable à Dieu lui-même immuable » (*Itinéraire spirituel*, p. 18). L'élan qui passe en ces lignes l'indique suffisamment : nous ne sommes en rien face au Dieu des philosophes, si unique soit-il, mais bien en présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu, qui reprit à son compte le nom de Yahvé (Ex. 3, 13), d'*ens a se* : « Avant qu'Abraham fût, Je suis » (Jn 8, 58).

Le profond regard de foi qui animait Mgr Lefebvre lui rappelait constamment un autre aspect de cette dépendance, tout aussi fondamental : parce qu'il naît pécheur, parce que même régénéré par le baptême il demeure porteur d'un « *fomes peccati* » [foyer de péché], l'homme est en radicale dépendance de Notre Seigneur Jésus-Christ pour tout ce qui concerne son salut : « *Même après la grâce du baptême, je suis toujours un grand malade, je suis un aveugle [ignorance], je suis tenté de ne pas rendre à Dieu ce qui lui est dû et de ne pas rendre au prochain ce qui lui est dû [malice], je suis faible [faiblesse] et enfin j'ai l'amour des choses de la terre, je suis tenté par les choses d'ici-bas [concupiscence] : voilà les quatre grandes maladies dont nous parle saint Thomas et qui forment ce "fomes peccati", cette tendance au péché que nous avons tous, même après le baptême. Nous ne devons jamais oublier cela, nous devons le prêcher aux gens : "Vous êtes des malades". Et donc nous avons besoin d'un médecin, on a besoin d'être tout le temps racheté par le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'heure de la Rédemption n'est pas terminée pour nous personnellement, elle se poursuit.* » (conf. du 13/12/1984). La chose est claire : se rappelant la parole de Jérémie, « *Malheur à celui qui met sa confiance dans l'homme* » (Jér. 17, 5), Mgr Lefebvre n'était pas de ceux qui estimaient l'homme capable de trouver au plus profond de lui-même, par un effort de conscientisation approprié, la voie du salut. Pour lui, le salut n'est ailleurs qu'en Notre



« Loin d'édifier un mausolée hagiographique embrumé d'encens, le fils spirituel du prélat rebelle donne, avec son réel souci de vérité, un récit alerte, curieux, émouvant »
(Elie Maréchal, *Le Figaro*).

15,6 x 24,8 cm, 720 p. – 24 € – disponible au secrétariat de la *Lettre à nos frères prêtres*.

Seigneur : « *Notre intelligence se sanctifie dans la vérité qui lui est enseignée, qui ne vient pas d'elle. Notre volonté se sanctifie dans la loi et la grâce du Seigneur, qui ne viennent pas d'elle. Notre spiritualité est objective, en ce sens que tout ce qui nous sanctifie vient de Dieu par Notre Seigneur ; "sans moi, dit Notre Seigneur, vous ne pouvez rien faire".* » (Itinéraire spirituel, p. 88).

Dès lors, l'infatigable labeur du missionnaire que fut Mgr Lefebvre n'avait d'autre but que d'apporter Notre Seigneur aux âmes, afin de tout soumettre à Notre Seigneur. Puisque tout a été créé « *par Lui et pour Lui* » (Col. 1, 16), les individus, les familles et les sociétés, tout devait être ramené à Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'esprit de Mgr Lefebvre n'était autre que la spiritualité du Christ-Roi. A la suite de toute la tradition patristique, il comprenait sa tâche missionnaire comme l'impérieuse nécessité de ramener les hommes à cette dépendance du Christ, afin qu'ils adorent le Seigneur Dieu et ne servent que lui (cf. Origène, hom. 30 in Lucam). Et là, Mgr Lefebvre aimait à rappeler les paroles de tous les papes, notamment celles de Pie XI en son encyclique *Quas primas* : « *Il n'y a lieu de faire aucune différence entre les individus, les familles et les États ; car les hommes ne sont pas moins soumis à l'autorité du Christ dans leur vie collective que dans leur vie privée. Il est l'unique source du salut, de celui des sociétés comme de celui des individus : "Il n'existe de salut en aucun autre ; aucun autre nom ici-bas n'a été donné aux hommes qu'il leur faille invoquer pour être sauvés". Il est l'unique auteur, pour l'État comme pour chaque citoyen, de la prospérité et du vrai bonheur.* » Celui qui en Afrique noire avait vu s'édifier lentement des chrétientés pouvait témoigner combien cette dépendance de Dieu, à nouveau rendue possible par la Croix rédemptrice, caractérise la civilisation chrétienne : « *La chrétienté, c'est la société vivant à l'ombre de la Croix [...], c'est le village, ce sont les villages, les cités, les pays qui, à l'imitation du Christ en croix, accomplissent la loi d'amour, sous l'influence de la vie chrétienne de la grâce* » (Itinéraire spirituel, p. 60).

Lorsque le regard d'un homme est ainsi profondément ancré dans les vérités élémentaires de notre foi catholique, il ne peut que discerner par contrepoint la malice d'un esprit qui s'affranchit de la dépendance de Dieu : malice toute satanique, puisqu'elle reprend à son compte le "*non serviam*" de Lucifer. Formé par de saints maîtres au séminaire français de Rome, le jeune Marcel Lefebvre fit donc sien le regard d'Augustin sur l'histoire de l'humanité : elle ne peut être qu'un combat, puisqu'à chaque génération et en chaque homme le Malin tente d'insuffler son esprit d'indépendance, d'exaltation de l'homme aux dépens de la dépendance due à Dieu. « *Le père Le Floch, écrira Mgr Lefebvre, nous a fait entrer et vivre dans l'histoire de l'Eglise, dans ce combat que les forces perverses livraient contre Notre-Seigneur [...]. Cela nous a mobilisés contre les puissances du mal à l'œuvre pour renverser l'Eglise, le règne de Notre-Seigneur, les Etats catholiques, la chrétienté tout entière* ». Ces puissances sataniques à l'œuvre, nul n'hésitait alors à les dénoncer, tout au contraire. L'ennemi était clairement identifié, afin de s'en mieux préserver. A l'ombre du Saint-Siège, éclairé par de nombreuses encycliques pontificales, le jeune Lefebvre apprit donc pour toujours à le reconnaître : Franc-Maçonnerie issue de la révolte protestante, laïcisme hérité de la révolution française, communisme qualifié d'"intrinsèquement pervers" ; autant de tentatives, toutes dirigées par Satan, pour découronner Notre-Seigneur. Avec un tel ennemi, aucun pacte n'est possible, parce que l'opposition se situe dans les principes eux-mêmes. En toute logique, selon cette logique de la miséricorde qui cherche le sursaut salvateur du pécheur, le franc-maçon était excommunié, le laïcisme condamné, les fausses religions dénoncées comme telles.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Marcel Lefebvre, une vie*, par Bernard Tissier de Mallerais. 720 p., éd. Clovis, 24 €
- *Ils l'ont découronné*, par Mgr Lefebvre. 270 p., éd. Clovis, 16 €
- *C'est moi l'accusé qui devrait vous juger*, par Mgr Lefebvre, 16 €
- *Itinéraire spirituel*, par Mgr Lefebvre. 92 p., 10 €
- *Le mystère de Jésus*, par Mgr Lefebvre. 186 p., éd. Clovis, 16 €
- *Sermons historiques de Mgr Lefebvre*, éd. Servir, 11 €

Tous ces ouvrages sont disponibles au secrétariat de la *Lettre à nos frères prêtres*.

Le drame de Mgr Lefebvre ne fut pas dans ce combat, inhérent à la condition de l'Eglise ici-bas, précisément appelée militante. Sa grande douleur fut de constater la compromission de l'autorité ecclésiale elle-même avec les ennemis du règne de Notre Seigneur, bien que cette tentation libérale fût maintes fois condamnée par les papes des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Cette compromission constitua tout l'enjeu du Concile, et par conséquent fut le ressort de la réaction opposée dès lors par Mgr Lefebvre, ainsi qu'en témoigne par exemple son intervention relative au schéma XIII de la constitution *Gaudium et Spes* : « Soit au sujet de l'homme et de sa condition, soit au sujet des sociétés familiale et civile, soit au sujet de l'Eglise, la doctrine de cette constitution est une doctrine nouvelle dans l'Eglise [...] Par exemple, l'Eglise a toujours enseigné et enseigne l'obligation, pour tous les hommes, d'obéir à Dieu et aux autorités constituées par Dieu, afin qu'ils reviennent à l'ordre fondamental de leur vocation et recouvrent ainsi leur dignité. Le schéma dit au contraire : "La dignité de l'homme est dans sa liberté de conscience, telle qu'il agisse personnellement, persuadé et mû par le dedans". Cette fausse notion de la liberté et de la dignité de l'homme porte aux pires conséquences [...] Cette constitution n'est ni pastorale, ni émanée de l'Eglise catholique. Cette voix, nous ne pouvons l'écouter, parce qu'elle n'est pas la voix de l'Epouse du Christ. La voix du Christ, notre berger, nous la connaissons. Celle-ci, nous l'ignorons. Le vêtement est celui des brebis ; la voix n'est pas celle du Berger, mais peut-être celle du loup. J'ai dit. » Nous le constatons : au cœur de cette compromission – de cette trahison, dira Mgr Lefebvre – se trouve l'enseignement relatif à la liberté religieuse, vue comme indépendance à l'endroit des moyens vou-

« Nous nous révoltons contre ceux qui ne veulent pas la dépendance de Dieu »

Christ en nous, par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, et bien ! nous nous révoltons contre ceux qui ne veulent pas la dépendance de Dieu, la dépendance de Notre-Seigneur, et contre ceux qui ruinent la dépendance de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (conf. du 13/12/1984).

Les quarante ans écoulés depuis le Concile sont là pour le dire : la réaction de Mgr Lefebvre ne fut pas celle d'un désespéré en rupture avec l'Eglise, mais celle d'un pasteur qui constamment voudra tout soumettre à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Son moyen ? « *Quel est l'acte de l'Eglise qui nous met vraiment dans la dépendance de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? C'est le saint sacrifice de la Messe. Là est le cœur de l'Eglise, là est l'expression la plus belle, la plus profonde la plus réelle de notre dépendance de Dieu. Lorsque nous nous agenouillons devant la Croix, lorsque nous nous agenouillons devant l'Eucharistie, nous professons notre dépendance de Dieu.* » (Cor

*Extraits du journal Sud Ouest
du 02/11 et 05/11 2002*

Le V. M. :
les FF. : de la R. L. : Anglaise 204,
de la G. L. D. F. :
à l'OR. : de Bordeaux
ont la très grande tristesse de vous faire part du passage à l'OR. : ETE. : , le 1^{er} novembre 2002, du T. C. : F. :

**Jean-Claude DAUGUET,
G. G. G. : et E. :**

BORDEAUX

Patricia, Jean-Christophe et Frédéric, ses enfants et ses petits-enfants;
M^{me} Jean DAUGUET, sa maman;
Christian et Mireille DAUGUET,
Marie-José DAUGUET,
Patrick et Rosine DAUGUET,
ses frères, sœur, belles-sœurs et leurs enfants;
Nicole, sa compagne;
parents et amis
ont l'immense tristesse de vous faire part du décès brutal de

Jean-Claude DAUGUET,

le 1^{er} novembre 2002, à l'âge de 63 ans.
Une cérémonie religieuse sera célébrée le **mardi 5 novembre 2002, à 10 heures**, en la cathédrale Saint-André de Bordeaux, suivie de son inhumation au cimetière de Floirac.
Vos messages d'amitié et de sympathie seront reçus avec plaisir à la cathédrale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Unum n° 20). D'où son œuvre pour le sacerdoce catholique, car la restauration de toutes choses dans le Christ « *ne peut se réaliser sans le sacerdoce, dont la grâce particulière est de perpétuer l'unique sacrifice du Calvaire, source de vie, de Rédemption, de sanctification et de glorification. Le rayonnement de la grâce sacerdotale, c'est le rayonnement de la croix* » (Itinéraire Spirituel, p. 60). C'est là tout le programme de la Fraternité fondée par lui. Puissent également ces dernières paroles nous donner un sens toujours plus accru de notre identité et dignité sacerdotales.

Patrick de La Rocque, né en 1968, a été ordonné prêtre à Ecône en 1992. Après quatre ans d'apostolat dans le monde scolaire puis six ans de professorat au séminaire de Flavigny, il vient d'être nommé responsable du prieuré de Toulouse. Il est le fondateur de la *Lettre à nos frères prêtres*.

Abbé Patrick de La Rocque
de la Fraternité Saint-Pie X

L'“ESPRIT” DU CONCILE ?

Peut-être estimerez-vous que, s'il est de notre ressort d'exposer l'esprit qui anima Mgr Lefebvre spécialement au cours des trente dernières années qu'il a passées ici-bas, nous ne sommes pas forcément les mieux placés pour décrire ce que depuis quatre décennies on appelle l'“esprit” du Concile.

Aussi est-ce à vous que j'entends laisser la parole. Dans la lignée de ce numéro, il nous faut en effet consacrer le prochain à l'esprit du Concile, et c'est donc avec vous que je souhaite le réaliser. Prêtres, que vous soyez séculiers ou religieux, en charge d'âmes ou enseignants, n'hésitez donc pas à nous écrire ce qui, à votre sens, peut définir de manière aussi profonde qu'exacte l'esprit du Concile. Nous rendrons un compte très exact de tout ce courrier reçu en notre prochain numéro.

COURRIER DES LECTEURS

LA SUPPLIQUE POUR LA MESSE

« *Les 250 confrères pèsent bien peu par rapport aux quelque 30 000 confrères qui exercent leur ministère en France.* » (prêtre de 76 ans). Rappelons simplement la triste réalité des chiffres. Les prêtres à exercer un ministère en France ne sont plus que 16 000 aujourd'hui. Chaque année, il en meurt entre 800 et 1000, tandis que les ordinations au profit des diocèses sont passées en dessous de 100 cette année. Or, il est symptomatique de voir la moyenne d'âge des signataires de cette supplique : 41 ans. Il faut également ajouter que beaucoup n'ont pas voulu signer non par désaccord, mais par crainte du climat régnant actuellement dans les presbyteriums.

D'autres n'étaient pas au courant de cette démarche, tel celui-ci : « *Je viens grossir les rangs de tous ces prêtres qui ont adressé cette supplique au Saint-Père. Comme vous, je constate que bien des évêques préfèrent se débarrasser de prêtres traditionnels et laisser vides les paroisses. C'est triste et grave ! Il est urgent que s'exerce cette véritable charité affective et effective entre tous ceux et celles qui demandent à juste titre cette fidélité traditionnelle à l'Eglise et les autres.* » (45 ans)

Dans la série des encouragements, on peut encore lire : « *Vous êtes, sans vous flatter, porteurs de grandes vérités. La première des choses à inventer si l'on veut discuter, c'est d'avoir un langage commun.*

L'Eglise, qui existe au stade planétaire, ne fait pas exception à cette règle, et le latin était de manière toute naturelle sa langue liturgique. Quelle joie pour le chrétien lorsque parcourant le monde, il se sentait partout chez lui en assistant à la messe. Continuez votre combat. A cette lettre, je vous envoie en bloc 50 € pour aider à toutes vos activités. » (78 ans)

Mais il en est qui réagissent autrement : « *Derrière la façade de la demande liturgique, c'est tout le dispositif de théologie et d'ecclésiologie qui nous sépare. Demander la “messe traditionnelle” n'est qu'une manœuvre pour faire passer des idées qui n'entrent pas dans la foi telle que le pape Jean-Paul II la*

confesse. Dans ce monde si tourmenté, tous les pays, toutes les confessions sont traversées de courants identitaires et réactionnaires. Vous l'êtes pour la sphère catholique ». (46 ans)

C'est également, semble-t-il, l'avis de ce prêtre âgé de 74 ans qui me demande de ne plus recevoir la Lettre à nos frères prêtres et qui, comme pour s'identifier, me joint son bulletin paroissial dont voici un extrait : « Dieu nous propose de participer à son royaume, là où il "essuiera les larmes sur les visages, il effacera l'humiliation de son peuple, il détruira la mort pour toujours". Le recul de l'exclusion, la justice sociale prenant le pas sur la loi du profit, des peuples qui s'organisent contre leur exploitation... sont autant de signes du Royaume. Comme ce roi qui prend le risque d'inviter "les mauvais comme les bons", Dieu invite aujourd'hui tous les hommes dans son Royaume. Pas seulement les "bons chrétiens", mais aussi ceux qui croient différemment, des non-pratiquants, des divorcés, des voleurs et des assassins, des athées. Il y a tout de même une obligation : revêtir le vêtement des noces, c'est-à-dire accepter de tout notre cœur le don gratuit que Dieu nous fait de son amour ».

**DES FAITS CONTESTES ;
CONTESTABLES
OU INSUPPORTABLES ?**

Les encadrés que la dernière Lettre réservait à la situation des diocèses de Poitiers et Nîmes ont provoqué de nombreuses réactions, jusqu'à la Nonciature. Les évêques concernés, ainsi que quelques courriers, ont déclaré n'y voir que mensonge et provocation. Il est

QUEL DROIT POUR LA MESSE ?

échange de courriers

Un prêtre nous écrit : « J'ai lu votre "supplique" et ne l'approuve pas. Que tout prêtre puisse utiliser le missel de Jean XXIII, je ne suis pas contre. Mais il faut des clauses restrictives, qui tiennent compte du droit des fidèles. Un prêtre ne doit pas imposer ses préférences aux fidèles dont il a la charge. C'est le droit des fidèles qui doit prévaloir. Le prêtre n'a pas le droit de faire valoir une prétendue "objection de conscience". » Comme cette réaction n'a pas été isolée, nous publions ci-après la réponse qui lui fut adressée :

« En me parlant de la supplique adressée au saint Père, vous m'opposez en effet le droit des fidèles au droit des prêtres. Prêt à reconnaître le droit subjectif de ces derniers à célébrer la messe traditionnelle, vous ne voulez pas que ce droit s'exerce aux dépens du droit des fidèles, lequel doit prévaloir ; d'où, selon vous, la nécessité d'une clause restrictive à la célébration de la messe traditionnelle.

« Pour notre part, ce n'est nullement ainsi que nous posons le problème. Cette supplique – qu'aucun membre de notre Fraternité n'a d'ailleurs signée, vu qu'elle ne les concernait pas – n'entend pas réclamer un droit pour les prêtres, mais bien plutôt la reconnaissance du droit inhérent au rite traditionnel. Ce serait une bien curieuse revendication de la part d'un prêtre que de réclamer un droit à faire prévaloir ses préférences personnelles, qui plus est en matière de rite. Ainsi que vous le soulignez très justement, le prêtre ne s'est pas donné à l'Eglise pour imposer sa sensibilité quelle qu'en soit la nature, mais afin de servir le bien des fidèles. Ce dernier doit donc effectivement l'emporter sur les attrait subjectifs du prêtre. Un droit si subjectif est donc fortement déplacé, et il n'y a guère que les communautés *Ecclesia Dei* pour le revendiquer. Si c'est ainsi que se posait le problème, nous ne pourrions qu'être surpris par l'étonnante largesse et patience de Jean-Paul II lorsque celui-ci se plie à de telles revendications, comprenant qu'il n'y réponde que par l'octroi d'un privilège aussi transitoire que possible. Faire plus eût été choquant.

« Mais ce n'est nullement ainsi que se pose le problème. Cette revendication d'un droit subjectif n'a jamais été nôtre ; elle n'est pas non plus celle de la supplique. L'objet de la requête adressée au Saint-Père est bien plutôt la reconnaissance du droit imprescriptible dont jouit le rite restauré par saint Pie V, autrement dit l'arrêt des injustes violences exercées à son encontre. Parce que ce rite plus que millénaire ne relève pas de la création d'un instant mais est « la plus haute expression de la Tradition de l'Eglise » (Don Guéranger), il ne peut relever du simple droit ecclésiastique et être à la merci de la première interdiction, si pontificale soit-elle. En cet enjeu liturgique, c'est donc le droit imprescriptible de la Tradition qui est en cause, et c'est lui que tant de prêtres attendent de voir reconnaître officiellement par le Saint-Siège. Tel est l'objet de leur supplique, qui ne peut de ce fait supporter aucune clause restrictive.

« Cette supplique, et les termes mêmes en lesquels elle s'exprime, me paraît donc des plus opportunes. Loin d'être motivée par le souhait de voir triompher un quelconque intérêt particulier, c'est le bien même de l'Eglise qui est son unique moteur. En ces temps troublés où les remises en cause dévastatrices n'en finissent pas de se multiplier, n'est-il pas urgent de reprendre pour ultime critère de jugement la Tradition de l'Eglise, dont la liturgie est la plus belle expression et de ce fait le vecteur le plus efficace ? »

vrai que ces encadrés contenaient quelques imprécisions : à Poitiers, ce ne sont pas 6 prêtres qui ont quitté le diocèse depuis deux ans, mais 4 prêtres et 6 séminaristes. Il était également dit qu'on avait retiré à J.P.B, du diocèse de Nîmes, sa charge de curé pour le nommer aumônier de « quatre religieuses retirées ». Ce ne sont pas ces religieuses qui sont retirées (elles assurent l'accueil de retraites), mais JPB qui y est retiré auprès d'elles, sans avoir à intervenir dans ces retraites.

Détails qui ne changent rien à ces faits venaient illustrer, à savoir le règne d'une idéologie en lieu et place de la foi en Notre-Seigneur. La lecture des sermons de Mgr Rouet l'indique suffisamment. Ordonnant deux diacres permanents le 14 sept. dernier, il leur explique que le diacre est là pour « signifier à l'Eglise sa mission au service de l'humanité » et qu'ainsi, par lui, « c'en est fini de la vieille distinction païenne entre le sacré et le profane ; ce qu'il a sur terre de plus sacré est la liberté de chacun de nous ». N'est-ce pas là idéologie libertaire ? Celle-ci se veut d'ailleurs révolutionnaire, en ce sens qu'elle veut changer l'ordre des choses. Installant à La Bussière une « communauté locale » (c'est-à-dire une paroisse sans prêtre), le même Mgr Rouet explique : « L'important pour une communauté locale est

d'avoir un travail légitime. Les délégués [laïcs] portent ma crosse en signe d'envoi en mission. Ce type d'action rend une communauté responsable. Nous essayons de faire comprendre que le prêtre n'est pas forcément indispensable, que la communauté peut fonctionner indépendamment. » Révolutionnaire également, cette idéologie l'est, puisqu'elle se croit autorisée à s'affranchir des lois instituées. Ainsi, selon le journal Nouvelle République du 23 octobre dernier, Mgr Rouet a-t-il donné son accord pour qu'une manifestation gay se déroule dans une église de son territoire.

Situation insupportable, que de nombreux prêtres dénoncent : « *Merci pour la Lettre à nos frères prêtres. La situation telle que vous la décrivez est bien celle que vous vivons en France. Où allons-nous ? Que fait l'épiscopat français ? Pourquoi ces exclusions ou ces tracasseries faites à des prêtres qui veulent revaloriser leur identité sacerdotale ? Je connais bien la situation du diocèse de Poitiers et je circule suffisamment en France et dans les anciens pays de l'Est pour vous dire que vous avez raison d'alerter tous les prêtres de France. Etant à la semi-retraite, sachez que je reçois beaucoup de ces jeunes prêtres qui souffrent et qui ne savent pas comment faire face.* » (80 ans). Ou en-

core : « *Félicitations sans réserves ! Et merci de venir à notre aide parce que les soubresauts de la bête moderniste sont terribles. Ici, nous sommes très secoués par le départ brusque de l'excellent abbé X (41 ans). L'exaspération monte, et tous, nous sentons que la guerre s'approche (mon évêque a cherché à me tourmenter au printemps). Que Dieu tout puissant nous ait en pitié ! Mais, comme vous l'écrivez, tout peut aussi changer très vite désormais.* » (48 ans)

Là où les faits doivent être rectifiés, c'est relativement au séminariste du diocèse de Versailles, mentionné dans l'encadré « itinéraire d'une vocation gâchée ». Si, au cours de sa première année, ce séminariste a effectivement subi de nombreuses brimades en raison de sa tendance traditionnelle, c'est de concert avec ses supérieurs de séminaire qu'il a organisé son séjour en Corée. Etait donc fautive l'affirmation selon laquelle ce séminariste aurait subi ce départ telle une sanction donnée par Mgr Aumônier. Ce dernier ayant été attaqué injustement et publiquement, c'est publiquement que je viens lui demander pardon.

Abbé P. de La Rocque

Lettre à nos frères prêtres

Cette lettre se veut avant tout être un organe d'échanges avec les prêtres de l'Eglise de France. Puisque tout échange se doit d'être réciproque, nous lirons avec joie vos réactions. N'hésitez donc pas à nous écrire, en adressant toute correspondance à :

Abbé P. de La Rocque, Lettre à nos frères prêtres, 2245 av. des Platanes, 31380 Gagnague.

Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 2 € ; Abonnement annuel (4 numéros) : 7,5 € – pour les prêtres : 4 €

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 7,5 €

Je parraine prêtres pour leur abonnement annuel ;

Je verse donc la somme complémentaire de €

Règlement à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres »